

PREFET DU PAS-DE-CALAIS  
-----  
PREFECTURE  
DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES  
Bureau des Procédures d'Utilité Publique  
-----

RÉSEAU FERRE DE FRANCE  
VIA ATLANTIQUE  
-----

AUTOROUTE FERROVIAIRE ATLANTIQUE  
-----

- Département du VAL-DE-MARNE : VILLENEUVE-SAINT-GEORGES, VALENTON, LIMEIL-BREVANNES, BONNEUIL-SUR-MARNE, SUCY-EN-BRIE, ORMESSON-SUR-MARNE, CHENNEVIERES-SUR-MARNE, BRY-SUR-MARNE, SAINT-MAUR-DES-FOSSES, CHAMPIGNY-SUR-MARNE, NOGENT-SUR-MARNE, PERREUX-SUR-MARNE, FONTENAY-SOUS-BOIS

- Département de SEINE-SAINT-DENIS : ROSNY-SOUS-BOIS, NEUILLY-SUR-MARNE, NOISY-LE-GRAND, VILLEMOMBLE, NOISY-LE-SEC, ROMAINVILLE, BONDY, BOBIGNY, LA COURNEUVE

- Département de L'ESSONNE : VIGNEUX SUR SEINE

- Département de SEINE ET MARNE : NANTOUILLET

- Département de L'OISE : PEROY-LES-GOMBRIES  
-----

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT :

- SUR LA DÉCLARATION DE PROJET RELATIVE À LA CONSTRUCTION D'UN TERMINAL DE TRANSBORDEMENT SUR LA COMMUNE DE TARNOS (DÉPARTEMENT DES LANDES)
- SUR LA DÉCLARATION DE PROJET RELATIVE À LA CONSTRUCTION D'UN TERMINAL DE TRANSBORDEMENT SUR LA COMMUNE DE DOURGES (DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS)
- SUR LA DÉCLARATION DE PROJET RELATIVE AUX TRAVAUX SUR LE RÉSEAU FERRÉ NATIONAL DANS LE CADRE DU PROJET D'AUTOROUTE FERROVIAIRE ATLANTIQUE PAR RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE
  - SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE TARNOS ET LEURS IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

Le public est prévenu qu'en application du code de l'environnement, et d'une décision conjointe des Préfets des Landes, du Pas-de-Calais et du Président de Réseau Ferré de France et en exécution d'un arrêté préfectoral du 23 mai 2014 une enquête publique unique aura lieu, pendant 31 jours consécutifs du 23 juin au 23 juillet 2014 inclus dans le cadre du projet d'autoroute ferroviaire Atlantique et portant sur la déclaration de projet relative à la construction d'un terminal de transbordement sur la commune de Dourges (Pas-de-Calais), sur la déclaration de projet relative à la construction d'un terminal de transbordement sur la commune de Tarnos (Landes), sur la déclaration de projet relative aux travaux à réaliser sur le réseau ferré national pour la mise en service de l'autoroute ferroviaire Atlantique, sur la mise en compatibilité du PLU de Tarnos et sur les impacts environnementaux de l'ensemble de ces travaux.

Cette enquête se déroulera dans les communes suivantes :

- pour le département du VAL-DE-MARNE : VILLENEUVE-SAINT-GEORGES, VALENTON, LIMEIL-BREVANNES, BONNEUIL-SUR-MARNE, SUCY-EN-BRIE, ORMESSON-SUR-MARNE, CHENNEVIERES-SUR-MARNE, BRY-SUR-MARNE, SAINT-MAUR-DES-FOSSES, CHAMPIGNY-SUR-MARNE, NOGENT-SUR-MARNE, PERREUX-SUR-MARNE, FONTENAY-SOUS-BOIS

- pour le département de SEINE-SAINT-DENIS : ROSNY-SOUS-BOIS, NEUILLY-SUR-MARNE, NOISY-LE-GRAND, VILLEMOMBLE, NOISY-LE-SEC, ROMAINVILLE, BONDY, BOBIGNY, LA COURNEUVE

- pour le département de L'ESSONNE : VIGNEUX-SUR-SEINE

- pour le département de SEINE ET MARNE : NANTOUILLET

- pour le département de L'OISE : PEROY-LES-GOMBRIES

Le Préfet du Pas-de-Calais est chargé de la coordination et de la centralisation des résultats de cette enquête publique.

La conduite de cette enquête a été confiée à une commission qui se compose comme suit :

- **Président** : Monsieur Jean-Pierre CHAULET, général de gendarmerie (ER)

- **Membres Titulaires** : Monsieur André LE MORVAN, ingénieur CNAM, chef de service qualité du produit gaz à EDF GDF retraité, Monsieur Dominique VASSEUR, commandant de police retraité, Monsieur Michel BADAIRE, technicien SICAT retraité, Monsieur Pierre DOLLE, retraité de la police nationale Monsieur Hervé REDONDO, officier de gendarmerie retraité, Monsieur Pierre LISSALDE, ingénieur des travaux publics de l'État retraité

- **Membres suppléants** : Monsieur Jean-Michel BORDES, retraité de la fonction publique, Monsieur Bernard PIPET, commandant de police honoraire

En cas d'empêchement de Monsieur Jean-Pierre CHAULET, la présidence de la commission sera assurée par Monsieur André LE MORVAN. En cas d'empêchement de l'un des membres titulaires, celui-ci sera remplacé par un membre suppléant.

Le siège de l'enquête est fixé en Préfecture du Pas-de-Calais (DAGE-BPUP), rue Ferdinand Buisson, 62020 ARRAS CEDEX 9.

Pendant la durée de l'enquête, les intéressés pourront prendre connaissance du dossier d'enquête, comportant l'étude d'impact, l'avis du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable du 19 décembre 2012, et l'avis de l'autorité environnementale sur l'évaluation du dossier de mise en compatibilité du document d'urbanisme de Tarnos du 28 novembre 2013, aux jours et heures habituels d'ouverture au public des préfectures de départements et des communes concernées par cette enquête. Ces avis seront également disponibles sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais : <http://www.pas-de-calais.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques/Enquete-environnementale/Projet-d-autoroute-ferroviaire-Atlantique>. Le dossier d'enquête pourra également être consulté pendant toute la durée de l'enquête sur le site [www.viaa.fr](http://www.viaa.fr).

Les intéressés pourront consigner leurs observations :

- sur le registre d'enquête unique qui sera ouvert à cet effet en mairies et en préfectures de départements précitées aux jours et heures habituels d'ouverture au public
- soit les adresser par écrit au président de la commission d'enquête en Préfecture du Pas-de-Calais (DAGE-BPUP), rue Ferdinand Buisson 62020 ARRAS CEDEX 9 ;
- soit en les formulant sur le registre électronique, disponible sur site internet de la préfecture du Pas-de-Calais, en complétant le formulaire mis à disposition à cet effet : <http://www.pas-de-calais.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques/Enquete-environnementale/Projet-d-autoroute-ferroviaire-Atlantique>.

La commission d'enquête se tiendra également à la disposition du public pour y recevoir ses observations (Les permanences se dérouleront aux adresses indiquées dans le tableau) :

Départements	Communes	Dates des permanences et heures
VAL DE MARNE	CHAMPIGNY Hôtel de Ville, 14, rue Louis Talamoni, 94500 CHAMPIGNY	Samedi 28 juin de 8h30 à 11h30
		Mardi 22 juillet de 14h30 à 17h30
	VILLENEUVE-SAINT-GEORGES Hôtel de Ville, 22, rue de Balzac, 91190 VILLENEUVE SAINT GEORGES	Jeudi 3 juillet de 8h30 à 11h30
		Mercredi 16 juillet de 15h00 à 18h00

<b>SEINE-SAINT-DENIS</b>	BOBIGNY Hôtel de Ville, 31, avenue Salvadore Allende, BP 80004, 930009 BOBIGNY CEDEX	Lundi 23 juin de 15h00 à 18h00
		Samedi 12 juillet de 9h00 à 12h00
	ROSNY SOUS BOIS Hôtel de Ville, 20, rue Claude Pernes, 93110 ROSNY SOUS BOIS	Samedi 28 juin de 9h00 à 12h00
		Mercredi 23 juillet de 15h00 à 18h00
	NOISY LE GRAND Hôtel de Ville, Place de la Libération, BP 49, 93161 NOISY LE GRAND	Jeudi 3 juillet de 14h30 à 17h30
		Mercredi 16 juillet 2014 de 8h30 à 11h30
<b>OISE</b>	PEROY LES GOMBRIES Mairie, 18, rue de Ville , 60440 PEROY LES GOMBRIES	Lundi 23 juin de 9h à 12h
		Mercredi 23 juillet de 9h00 à 12h00

Toutes informations techniques relatives au projet pourront être demandées à :

<p>Information sur les Plateformes de Transbordement</p> <p>VIIA Atlantique CAP WEST 7-9 allées de l'Europe 92615 CLICHY CEDEX</p>	<p>Informations sur le linéaire de l'autoroute ferroviaire</p> <p>Réseau Ferré de France 92, avenue de France 75648 PARIS CEDEX 13</p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Une copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera déposée au sein des mairies et des préfectures de départements concernées par cette enquête pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Elle sera également disponible pour la même durée sur le site internet de la Préfecture. Toute personne physique ou morale pourra demander communication des conclusions motivées de la commission d'enquête en s'adressant à la Préfecture du Pas-de-Calais (DAGE/BPUP).

À l'issue de l'enquête :

- le préfet du Pas-de-Calais statuera, par déclaration de projet, sur l'intérêt général de la construction d'un terminal de transbordement sur la commune de Dourges
- le préfet des Landes statuera, par déclaration de projet, sur l'intérêt général de la construction d'un terminal de transbordement sur la commune de Tarnos, et sur la mise en compatibilité du PLU de Tarnos
- le président de Réseau Ferré de France statuera, par déclaration de projet, sur l'intérêt général des travaux sur le réseau ferré national pour la mise en service de l'autoroute ferroviaire Atlantique